

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mai 2025 à 21 heures,**

Le Conseil Municipal de la commune de LABRUYERE-DORSA, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Julien GODEFROY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Marine ANQUETIN, Thierry BANNER, Julien GODEFROY, Mélanie NEMOZ, Pierre PASCAL, Philippe PEYTAVIN, Béatrice POUPART.

**EXCUSES** :

Mme Eva BAYET

Théo BURAS donne pouvoir à Mr Thierry BANNER

Henri-Pierre BRANCOURT donne pouvoir à Mme Mélanie NEMOZ

Patricia BRANCOURT donne pouvoir à Mme Béatrice POUPART

**Secrétaire de séance** : Madame Béatrice POUPART

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 avril 2025,
- Délibération : Reprise des parties communes du Lotissement La Tuilerie,
- Délibération : Acquisition de la parcelle A145,
- Délibération : répartition et nombre de sièges au sein du conseil communautaire après le renouvellement des conseils municipaux de 2026
- Travaux communaux : information sur l'avancement des projets de rénovation de la salle des fêtes et d'extension du garage municipal.
- Questions diverses.

**La séance est ouverte à 20h35**

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2025**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil du 09 avril 2025, après discussion, le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

## **DELIBERATION : REPRISE DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT LA TUILERIE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation du lotissement « La Tuilerie » il y a lieu de signer une convention de transfert dans le domaine public des équipements communs (voirie, réseaux, divers et espaces verts).

Le transfert sera conclu par un acte notarié pour l'euro symbolique, après réception par les services et concessionnaires concernés de chaque ouvrage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert dans le domaine public des équipements communs (voirie, réseaux divers et espaces verts) du lotissement « La Tuilerie »,

## **DELIBERATION : ACQUISITION DE LA PARCELLE A 145**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur de la parcelle de terrain cadastrée A 145, d'une superficie de 9 m<sup>2</sup>, appartenant à une administrée.

Il est proposé au Conseil municipal l'acquisition de cette parcelle, moyennant le prix de un euro symbolique.

Les frais d'acte de vente seront à la charge de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée A 145, d'une superficie de 9 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de un euro symbolique.

## **DELIBERATION : REPARTITION ET NOMBRE DE SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES LE RENOUVELLEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX DE 2026**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi prévoit que le nombre et la répartition des sièges des conseils communautaires peuvent être fixés soit par application des dispositions de droit commun (dont il donne le détail et pour lequel les communes n'ont pas à délibérer), soit par un accord local.

Il appartient aux conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes du bassin Auterivain Haut-Garonnais de délibérer sur le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires, au plus tard le 31 Août 2025.

En tout état de cause, la composition du conseil communautaire, que ce soit un accord local valablement conclu ou, à défaut, un accord selon le droit commun, sera actée par arrêté préfectoral (au plus tard au 31 octobre 2025) pour une entrée en vigueur à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2026.

Au vu des différents échanges entre les élus et dans le respect des modalités de l'article L 5211-6-1 du CGCT, Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais à 53 et de les répartir ainsi :

| <b>Communes</b>     | <b>Population municipale 2025 par ordre décroissant</b> | <b>Nombre de conseillers communautaires titulaires</b> |
|---------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| AUTERIVE            | 10 291                                                  | 13                                                     |
| LAGARDELLE SUR LEZE | 3 304                                                   | 5                                                      |
| VERNET              | 3 294                                                   | 5                                                      |
| CINTEGABELLE        | 2 994                                                   | 4                                                      |
| VENERQUE            | 2 898                                                   | 4                                                      |
| MIREMONT            | 2 787                                                   | 4                                                      |
| BEAUMONT SUR LEZE   | 1 638                                                   | 3                                                      |
| GAILLAC TOULZA      | 1 331                                                   | 2                                                      |
| GREPIAC             | 1 009                                                   | 2                                                      |
| CAUJAC              | 864                                                     | 2                                                      |
| GRAZAC              | 792                                                     | 1                                                      |
| PUYDANIEL           | 573                                                     | 1                                                      |
| LAGRACE DIEU        | 555                                                     | 1                                                      |
| MAURESSAC           | 498                                                     | 1                                                      |
| AURAGNE             | 466                                                     | 1                                                      |
| LABRUYERE DORSA     | 305                                                     | 1                                                      |
| ESPERCE             | 281                                                     | 1                                                      |
| AURIBAIL            | 195                                                     | 1                                                      |
| MARLIAC             | 132                                                     | 1                                                      |
| <b>TOTAL</b>        | <b>34 207</b>                                           | <b>53</b>                                              |

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le nombre et la répartition des sièges de la communauté de communes du bassin Auterivain Haut-Garonnais proposés par le maire.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ ANTENNE RELAIS SFR**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu un courrier de SFR qui recherche un emplacement sur la commune de LABRUYERE DORSA.

### **➤ NICHOURS POUR LES CHAUVES-SOURIS**

Des petits nichours pour les chauve-souris ont été installés sur la commune : un sur la façade de la mairie et un sur la façade de la salle des fêtes.

### ➤ **EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE « PAYSAGES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI »**

Un projet d'exposition photographique « **Paysages d'hier et d'aujourd'hui** », initié et pris en charge par la CCBA a rencontré un franc succès en 2024 grâce à huit communes qui ont participé à cette première édition.

Face à cet engouement, la CCBA a renouvelé ce projet en 2025, et ainsi permis à notre commune de se joindre à cette initiative intercommunale de promotion touristique.

Un cliché de la rue principale, datant des années 60, a été sélectionné, suivi d'un travail de vérification et d'écriture.

Suite à cela, un « Totem » a été mis en place près de l'intersection du chemin de Rivel et de la route du Lauragais, grâce auquel vous pourrez porter votre regard sur l'évolution du lieu depuis 60 ans, constituant ainsi un précieux témoignage de notre patrimoine local.

### ➤ **JOURNEES DU PATRIMOINE**

En 2025, les journées du patrimoine auront lieu les 20 et 21 septembre sur le thème du patrimoine architectural.

### ➤ **BULLETIN MUNICIPAL**

Le bulletin municipal sera fait et distribué durant l'été.

La séance est levée à 22h45